

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 60

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2020 - Rapport
de la présidente sur le service d'élimination des déchets**

**En application de l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés ont l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et
la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Le rapport rédigé dans le cadre de la réglementation en vigueur, porte sur l'année
2020.

1. FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ 2020

Les principaux faits marquants de l'année 2020, sont les suivants :

- la crise de la COVID-19 a impacté fortement le fonctionnement du service, particulièrement lors du confinement total qui s'est traduit par la fermeture du centre de tri et des déchèteries. Les actions de sensibilisation et de prévention ont également été arrêtées ;
- le lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée au bureau d'études ELCIMAÏ afin de déterminer une nouvelle stratégie et une harmonisation de la collecte des déchets ;
- en parallèle de la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, un projet de service a été initié en vue de rendre plus opérationnelle la stratégie du service ;
- le remplacement d'un poste d'éco-agent a permis de remettre à plat les animations scolaires et de reprendre une sensibilisation des élèves, dès que cela a été possible ;

- des conteneurs enterrés ont été installés place du Stivel, en remplacement des bacs présents sur l'espace public. Un dispositif de contrôle d'accès a été mis en service en 2011. Le coût des travaux s'élève à 49 608 € TTC ;
- une exonération de la redevance spéciale dans le cadre de la fermeture de certains commerces et entreprises a été mise en place durant les différentes phases du confinement. Le montant de l'exonération s'élève à 70 165 €.

2. DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 – Collecte

Quimper Bretagne Occidentale dispose d'un parc de 42 462 conteneurs, dont 2 691 conteneurs, dédiés au tri sélectif.

La collecte sélective en porte à porte a nécessité une dépense de 70 833 € TTC pour l'achat de sacs jaunes.

Le parc de colonnes d'apports volontaires contient 469 colonnes pour la collecte du verre et des emballages.

La fréquence de collecte est majoritairement d'un passage par semaine pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

La collecte sélective reste en apports volontaires sur les communes dont la gestion est assurée en régie.

2.2 – Déchèteries

Quimper Bretagne Occidentale dispose de 6 déchèteries, réparties sur son territoire. Une collecte mensuelle de déchets d'amiante est organisée le premier samedi de chaque mois, sur l'installation de stockage de déchets inertes située à Kerhoaler en PLUGUFFAN.

3. LES TONNAGES COLLECTÉS

3.1 – Collecte

En 2020, 21 404 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, en baisse de 1,01 % par rapport à 2019. Le ratio de production est de 213 kg/an/habitant.

La collecte sélective du verre représente 3 827 tonnes, celle des emballages atteint 4 863 tonnes. Le verre enregistre une nette progression (+ 90 tonnes) soit une augmentation 2,41 % par rapport à 2019.

Le taux de refus de la collecte sélective augmente après trois années de diminution, avec 12,84 % contre 11,26 % en 2019.

3.2 – Déchèteries

En 2020, 32 720 tonnes ont été collectées, une diminution de 1 492 tonnes par rapport à 2019.

La fréquentation des déchèteries augmente de 8 % par rapport à 2019 avec 369 165 entrées d'usagers.

4. TRAITEMENT

L'intégralité des tonnages collectés et des déchets incinérables issus des déchèteries, est traitée à l'usine de valorisation énergétique du SIDEPAQ à Briec.

La collecte sélective et les flux valorisables de déchèteries, disposent de filières pour leur valorisation matière.

5. ELÉMENTS FINANCIERS

- Dépenses de fonctionnement9 144 881,50 € TTC
- Recettes de fonctionnement :
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 10 022 467,00 € TTC
 - Soutiens des éco-organismes, vente de matériaux,
redevance spéciale...2 453 539,47 € TTC
- Dépenses d'investissement283 617,92 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2020 de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

En application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune-membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport annuel.